

Point 2 de l'ordre du jour : L'empreinte de l'IPPF

Résumé

Le Conseil d'administration de l'IPPF oriente le Secrétariat dans ses efforts visant à étendre l'empreinte de l'IPPF de manière stratégique et significative au cours de la décennie à venir. Ce document présente les principaux points de référence et les considérations à prendre en compte pour déterminer l'empreinte future de l'IPPF en ce qui concerne l'affiliation à la Fédération. Il aborde les impératifs stratégiques, l'empreinte actuelle, les contextes nationaux et les facteurs de risque.

Action requise

Le Conseil d'administration est invité à **prendre note** de ce document qui lui servira de guide lors de sa discussion.

Introduction

Dans une Fédération qui s'est développée de manière organique au cours de sept décennies, la question à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés est celle de notre pertinence au cours de la prochaine décennie. Le Conseil d'administration a déclaré que la vocation mondiale de l'IPPF ne peut être remise en question. Il s'est également prononcé en faveur d'un processus de renouvellement de ses membres plus souple, avec des départs et des admissions plus rapides. Dans la continuité des réflexions du Conseil sur l'état du monde, cette session s'intéresse à la façon dont la Fédération s'adapte et se développe de manière significative mais également de manière à ce que nous soyons en mesure de répondre aux demandes de l'avenir. Ce document pose quatre questions importantes qui lient qui nous sommes, pour qui nous sommes, où nous sommes et comment nous sommes.

Qui sommes-nous

L'IPPF est une Fédération. Une Fédération fonctionne différemment d'une ONGI, d'une coalition mondiale ou d'une franchise. Il s'agit ici d'un « rassemblement » systématique d'entités similaires mais indépendantes qui partagent une mission, des valeurs communes et des normes approuvées. Elle s'articule autour de structures de gouvernance approuvées et d'un Secrétariat professionnel qui défend l'intérêt collectif aux échelons régional et mondial. Le Secrétariat est au service des associations membres et de leurs missions. Il assure la visibilité de la marque mondiale et apporte un soutien à la mise en œuvre des diverses actions. Il lève des fonds et les redistribue. Il s'efforce d'améliorer les capacités à tous les niveaux grâce à l'apprentissage et au partage.

Il existe différentes façons d'appartenir ou de participer à la Fédération. La forme la plus investie est l'affiliation. L'IPPF opère un système des membres à plusieurs échelons qui

s'adresse à des organisations avec structures et capacités différentes et qui vise à trouver un équilibre entre l'inclusivité / la flexibilité et l'adhésion à des normes des membres essentielles. Le premier point d'entrée pour les membres est la catégorie des membres associés¹. Lorsqu'une organisation satisfait à toutes les normes des membres, elle est accréditée en tant qu'association membre de plein droit. Il ne peut y avoir qu'une seule association membre dans un pays donné².

En dehors du système des membres, la Fédération fonctionne selon une autre forme d'affiliation appelée partenariat de collaboration (PC)³. Ce terme fait référence à un partenariat formalisé géré par le Secrétariat, principalement à l'échelon national ou régional. Les partenariats sont développés et entretenus par les bureaux régionaux. Dans les pays où il y a une AM, les partenariats à l'échelon national sont par défaut le domaine des AM⁴. Lorsqu'il n'y a pas d'AM, les partenariats de collaboration sont souvent, mais pas toujours, la première marche sur l'échelle de l'affiliation.

Pour qui sommes-nous

L'IPPF a toujours eu pour objectif d'assurer la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) aux personnes les plus marginalisées de la société, les femmes et les filles étant au centre de ses préoccupations.

Lorsque la Fédération se lança dans l'élaboration de sa stratégie actuelle, l'une des principales priorités encouragées par le Conseil d'administration était de pousser les murs et d'avoir des conversations difficiles. En conséquence, la *Stratégie 2028* aborde de façon murement réfléchie la question de savoir qui nous servons. Les soins de l'IPPF sont centrés sur les personnes, en particulier celles qui sont marginalisées et exclues (par exemple les communautés LGBTIQ+, les travailleur-se-s du sexe et les jeunes dans leur diversité), les migrants, celles et ceux subissant une crise humanitaire...

Bien que l'IPPF ne fasse pas encore de suivi de ces données organisationnelles, nous savons que la majorité de nos AM sont des organisations non gouvernementales « professionnelles » (plutôt que « communautaires ») qui s'identifient avant tout comme prestataires de soins de santé et/ou comme militant des droits humains ou militant féministe. Avec un processus plus rapide de « renouvellement » (entrée et sortie), la question est de savoir si nous continuons de recruter le même type de membres ou si nous cherchons délibérément à mettre en place une base d'AM plus diversifiée qui serait constituée d'organisations professionnelles et communautaires (gérée par les communautés). Dans la

¹ Le système exige des organisations qu'elles se conforment à cinq ensembles de critères, l'un d'entre eux concernant la liste de contrôles relatifs à la gouvernance et aux statuts. Chaque ensemble comprend 20 contrôles à effectuer, l'association candidate devant être en conformité avec 80 % d'entre eux au moment de la revue d'accréditation afin de pouvoir être admise en tant que membre associé.

² La seule exception (partielle) à ce jour concerne la Belgique, où l'association membre est en fait une coalition de deux organisations (une française et une flamande) partageant une seule affiliation. Elle fut admise en tant que telle en 1955.

³ Affilié est le terme collectif utilisé pour décrire les partenaires de collaboration, les associations membres de plein droit et les associations membres associées.

⁴ La principale exception concerne les relations avec le gouvernement dans les pays donateurs. Le Secrétariat doit disposer d'une ligne directe avec les gouvernements afin d'assurer le financement de la Fédération. Il existe d'autres exceptions qui dépendent d'un accord mutuel avec les AM.

région des Amériques et des Caraïbes, par exemple, au Paraguay plus spécifiquement, le nouveau partenaire est dirigé par des travailleur-se-s du sexe. Dans la région Afrique, au Zimbabwe, ce sera une organisation gérée par des jeunes. Ceci est source d'avantages évidents, mais aussi de nouveaux risques si ces organisations parviennent à progresser jusqu'au statut de membre de plein droits, car les normes d'accréditation devront alors probablement être ajustées.

Où sommes-nous

Le terme *Empreinte* décrit la présence formelle de l'IPPF dans le monde. Ce terme recouvre à la fois les membres et les partenaires de collaboration. L'empreinte de l'IPPF n'est pas une constante et a toujours été en mouvement. Depuis 1952, date à laquelle huit organisations de planification familiale ont formé la Fédération, le nombre de membres a fluctué en fonction des ressources, des besoins et des priorités stratégiques. Au cours des 20 dernières années, le nombre total d'AM est passé de 147 en 2002 à 116 en 2024 (*voir graphique en annexe 1*). La baisse récente est en partie due aux départs régionaux d'associations et au processus de reconstruction dans la Région Amériques et Caraïbes. L'empreinte reste néanmoins importante. Sur un total de 195 pays officiels des Nations unies dans le monde (y compris deux états observateurs non membres), l'empreinte actuelle de l'IPPF s'étend à 150 pays (avec des associations membres dans 115 pays et des partenaires de collaboration dans 35 pays)⁵.

Selon la liste d'affiliation de l'IPPF, 55 organisations au total ont quitté la Fédération depuis 2002, 52 étant des AM et deux des CP. Dans le même temps, 52 organisations ont adhéré à la Fédération, dont seulement 25 en tant que membres⁶.) Les raisons de départ sont diverses. La plus fréquente est la démission (54%), suivie de l'expulsion (35%) et enfin de la fermeture de l'organisation (11%). Dans la plupart des pays, les associations ont été remplacées par de nouvelles recrues. Les pays où l'IPPF n'est plus présente sont l'Angola, la Gambie, l'Iran, l'Irak, le Myanmar, la Russie, la Turquie et l'Uruguay. Plusieurs de ces pays sont hostiles à l'agenda de la SDSR et il est difficile de trouver une AM ou un CP qui puisse opérer librement et en toute sécurité dans ces pays – sans parler de ceux qui peuvent respecter les normes des membres de l'IPPF.

Il y a des pays où l'IPPF n'a pas eu de présence de l'IPPF depuis deux décennies. Plusieurs d'entre eux sont des États ultra-riches et des paradis fiscaux, comme Andorre, Brunei, le Koweït, Monaco, Oman, les îles Turks et Caïques, l'État du Vatican ou le Qatar. Mais il y a aussi des pays à l'autre bout de l'échelle, comme l'Azerbaïdjan, le Belarus, la Somalie, le Timor oriental ou le Turkménistan. Ces pays ont d'énormes besoins non satisfaits en matière d'accès à la SDSR, de violence sexuelle et sexiste et de criminalisation de l'avortement et des personnes sur la base de leur sexualité ou de leur identité de genre.

Comment sommes-nous

⁵ Il existe plus d'un PC au Bangladesh, en Hongrie et en Pologne.

⁶ Ne sont pas ici inclus les affiliés de la CFPA dans les Caraïbes actuellement candidats à l'adhésion. En outre, deux organisations, l'une au Bhoutan et l'autre au Chili, sont de nouveaux membres de l'IPPF. Elles ne sont pas incluses dans les 55.

La *stratégie 2028* comporte un impératif de croissance de l'empreinte (*pilier stratégique 4, passerelle 2*). La croissance envisagée n'est pas simplement définie comme une augmentation du nombre d'organisations – AM ou CP. La croissance est plutôt définie comme l'apport d'idées, d'accès politique, de capacités, d'impact et de dynamisme sous la forme d'organisations différentes, mais toujours stratégiquement pertinentes.

Le recrutement des AM se déroule de manière proactive et stratégique. Les principaux facteurs de recrutement sont la mission de l'organisation, les facteurs de risque, l'autosuffisance et la capacité à se conformer aux normes des membres. Mais cela signifie que le type de membres est resté relativement homogène, soit une ONG nationale de premier plan dans le domaine de la SDRS dans leur pays respectif, avec un risque relativement faible, des coûts peu élevés et des résultats élevés. Sur les 115 organisations nationales qui sont membres associés ou de plein droit de la Fédération, 75 % sont des ONG et 25 % des organisations membres. La grande majorité des membres (89 %) dispose de dispensaires (ou points de prestation de services) et/ou de cliniques.

Les centres d'intérêt des AM varient au sein du large spectre de la SDRS. L'accent est mis sur six priorités thématiques prédéfinies⁷. Tous les membres ont des priorités thématiques primaires et secondaires. Les données montrent que la première priorité, par ailleurs écrasante, des AM est la SDRS (90 %), contraception comprise. À titre de comparaison, 7 % d'entre elles seulement placent le plaidoyer comme première priorité. La priorité secondaire la plus importante est les jeunes/ l'ESI (34 %), suivie par le plaidoyer (32 %). Seuls cinq membres identifient l'avortement comme priorité, et encore, seulement comme une priorité secondaire. Cela ne signifie pas que les organisations ne travaillent pas sur l'avortement ou sur d'autres priorités thématiques, mais ce thème n'est pas suffisamment présent pour être considéré comme leur « identité ». Néanmoins, un tiers des AM (32%) donne la priorité à la fois au plaidoyer et à l'offre de soins, ce qui témoigne de leur taille et de leur importance au niveau national. En reconnaissance de l'homogénéité des AM, les critères d'admission furent modifiés en 2022, ce qui permit de prendre en compte des types d'organisation tels que les fiducies à but non lucratif et les entreprises sociales.

Le profil des partenaires de collaboration (qui existent essentiellement là où il n'y a pas d'AM et qui cherchent à le devenir) ne diffère pas beaucoup.

Questions et considérations

La Fédération est prête à franchir les prochaines étapes pour étendre son empreinte. Dans dix ans, la prochaine génération de leaders sera à la tête de l'IPPF. Quelle sorte de Fédération dirigeront-elles/ils ? Pour aider le Secrétariat à prendre ces décisions cruciales, nous nous tournons vers le Conseil d'administration afin qu'il fournisse des orientations, des idées et des solutions dans deux domaines spécifiques :

Type(s) d'organisation

L'IPPF a toujours cherché à recruter des ONG de premier plan œuvrant pour la SDRS, avec une préférence pour de grandes organisations conventionnelles. À l'avenir, devrions-nous plutôt rechercher un éventail plus large d'organisations au sein de la Fédération, ce qui pourrait signifier la sélection d'organisations communautaires de terrain (par exemple,

⁷ Ces six domaines sont les suivants : 1. Plaidoyer / Évolution des normes, 2. SDRS en général, 3. Avortement, 4. VIH/SIDA, 5. Actions humanitaires.

LGBTIQ+, travailleur-se-s du sexe, jeunes) ? Quels sont les avantages et les inconvénients et comment mettriez-vous en place une telle décision dans un pays donné ?

Appétence au risque

Quels risques pouvons-nous accepter lorsque nous admettons de nouveaux membres ? Les organisations communautaires de terrain ne se conforment pas toujours aux normes organisationnelles élevées que nous appliquons aux ONG plus traditionnelles, et elles peuvent s'avérer être moins « stables » sur le temps. D'un autre côté, elles peuvent être plus agiles et plus flexibles. Comment adapterions-nous nos systèmes pour ouvrir l'affiliation [à d'autres organisations 'moins conventionnelles'] ? Nous faut-il introduire différents critères pour différents types d'organisations, ou cela serait-il trop complexe à gérer ? Et cela risque-t-il d'entraîner un relâchement des critères d'admission, qui ont été – et qui sont – essentiels pour maintenir la confiance des donateurs et l'accès aux ressources non restreintes qui sont si importantes ?

Agir dans des pays « compliqués »

Dans des pays comme la Russie, l'Iran ou l'Irak, il s'est avéré très difficile, voire impossible, de trouver un CP ou une AM. Il ne s'agit pas seulement de leur capacité à répondre à nos critères. Il s'agit surtout des risques élevés associés à notre agenda en faveur des droits et de l'inclusion. Même dans des pays comme l'Angola, qui n'est pas aussi hostile à la SDSR, il n'a pas été possible d'attirer une organisation. Compte tenu des points ci-dessus, comment devrions-nous procéder pour être présents dans ces environnements si restrictifs ?

ANNEXE :

Annexe 1. Membres 2002-2024

Total MAs by Year, Month and Region

Region ● ACRO ● ARO ● AWRO ● EN ● ESEAOR ● SARO ● Total

